



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 17 JUIN 2021**

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept juin à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Monsieur BARBETTE Olivier, Maire, après convocation en date du 9 juin 2021, adressée individuellement par voie dématérialisée à chacun des membres.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 16**

**Étaient présents** : BARBETTE Olivier (Maire), MARCHAND Sébastien, CHYRA Sarah, HALLOUX Christophe, DUPETITPRÉ Patricia (adjoints), VANNIER Yvonne, JOULAUD Hélène, FÉON Joël, COSNIER Jean-Yves, GODARD Pierre, COURTOIS Karine, BEAUVISAGE Florent, DROUET Romain, BODIN Aurélie, BAGUET Sébastien, VERGNE Céline

**Étaient absents (excusés)** :

BADIER David a donné procuration à BARBETTE Olivier

ROMMEÏS Marie-Cécile a donné procuration à HALLOUX Christophe

TURNI Rozenn a donné procuration à BAGUET Sébastien

**Secrétaire de séance** : VERGNE Céline

**Date d'affichage** : 24 juin 2021

**Point ajouté à l'ordre du jour** : voté à l'unanimité

**« Vente d'un terrain dans la zone artisanale « Bellevue » à la SARL LESACHER »**

**DÉLIBÉRATION N° 30-2021 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 20 MAI 2021**  
**Nomenclature : 5.2**

Le compte-rendu du conseil municipal de la séance du 20 mai 2021 est validé, à l'unanimité des membres présents.

**DÉLIBÉRATION N° 31-2021 : CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR LA RESTAURATION CANTINE DE L'ÉCOLE DE LA VALLÉE VERTE ET DE L'ALSH DU MERCREDI**  
**Nomenclature : 1.1**

Monsieur Sébastien MARCHAND, adjoint délégué des affaires scolaires et périscolaires, informe le conseil municipal que le contrat pour la fourniture et la livraison des repas à la cantine scolaire de l'école publique « La Vallée Verte » et de l'ALSH du mercredi est arrivé à échéance.

Une consultation a donc été mise en ligne, sur la plateforme MEGALIS, selon la procédure adaptée prévue au code de la commande publique, le 29 avril 2021, pour la fourniture et la livraison de repas en liaison

chaude (option liaison froide) pour le restaurant scolaire de l'école publique de la Vallée Verte et l'ALSH municipal du mercredi, pour l'année scolaire 2021-2022.

Trois prestataires ont répondu :

- GIP MAFFRAIS SERVICES assurant des livraisons de repas en liaison froide
- RESTORIA assurant des livraisons de repas en liaison froide
- CONVIVIO proposant des livraisons de repas en liaison chaude et froide (2 offres reçues)

Au vu du rapport d'analyses des offres et des critères de choix définis dans le règlement de la consultation (qualité des prestations sur 50 %, la politique environnementale et/ou sociale du candidat sur 20 % et le prix des prestations sur 30 %), la commission d'appel d'offres a choisi d'opter pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide et propose au conseil municipal de retenir la proposition de **GIP MAFFRAIS SERVICES (THORIGNÉ FOUILLARD)**, pour les tarifs suivants :

	Prix HT repas liaison froide cantine	Prix TTC repas liaison froide cantine	Prix HT repas liaison froide Alsh	Prix TTC repas liaison froide Alsh
<b>Maternelles</b>	2.22	2.34	2.35	2.48
<b>Primaires</b>	2.51	2.64	2.65	2.79
<b>Adultes</b>	2.99	3.15	3.12	3.29

Monsieur le Maire propose d'en débattre.

Oui l'exposé de Mr le Maire,

Vu le rapport d'analyse des offres et le procès-verbal de la commission d'appel d'offres,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 18 voix POUR et 1 abstention,**

- **DÉCIDE** de retenir la proposition de **GIP MAFFRAIS SERVICES (THORIGNÉ FOUILLARD)** pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide à la cantine scolaire de l'école publique « La Vallée Verte » et de l'ALSH du mercredi pour les tarifs tels qu'indiqués ci-dessus.

- **AUTORISE** le maire à signer le contrat à intervenir, à compter de la rentrée scolaire 2021-2022, pour une durée d'un an (reconductible une année).

**DÉLIBÉRATION N°32-2021 : CHOIX D'UN ARCHITECTE - MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉHABILITATION DE LA « MAISON POLYVALENTE » SITUÉE 4 RUE DU COUESNON A MÉZIÈRES SUR COUESNON**  
*Nomenclature : 1.1*

Monsieur Sébastien MARCHAND, adjoint délégué des bâtiments communaux, expose à l'assemblée qu'un avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne, sur la plateforme MEGALIS, selon la procédure adaptée prévue au code de la commande publique, le 30 avril 2021, pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la « maison polyvalente » située 4 rue du couesnon à MEZIERES SUR COUESNON

La date limite de remise des offres était fixée au 29 mai 2021 à 12 h.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 9 juin 2021 pour l'analyse des offres et le choix de l'architecte. Six offres ont été reçues.

Au vu de l'analyse des offres et des critères de sélection définis dans le règlement de la consultation (qualité de la proposition méthodologique sur 7, composition de l'équipe et compétences, références, expériences sur 7 et prix de la prestation sur 6), la commission d'appel d'offres propose au conseil municipal de retenir l'offre de Vincent LE FAUCHEUR (RENNES) architecte DPLG, mandataire, économiquement la plus avantageuse.

Les honoraires de maîtrise d'œuvre s'élèvent à un montant de 29 400 € H.T, soit un taux de rémunération à 9.80 % du montant des travaux H.T estimé à 300 000 €.

La rémunération de maîtrise d'œuvre est répartie de la manière suivante :

- Vincent LE FAUCHEUR, architecte DPLG (RENNES), mandataire : 3 037.45 € H.T
- BE Gilles DELOURMEL, maître d'oeuvre en bâtiment, économiste (ST AUBIN D'AUBIGNÉ), contractant n°1 : 17 957.55 € H.T
- BET BEE + Ingénierie (COMBOURG), BET Fluides, contractant n°2 : 4 805 € H.T
- BET ARES CONCEPT (LE RHEU), BET Structure, contractant n°3 : 3 600 € H.T

Monsieur le Maire propose d'en débattre.

Où l'exposé de Mr le Maire,

Vu le rapport d'analyse des offres et le procès-verbal de la commission d'appel d'offres,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la « maison polyvalente » située 4 rue du couesnon à MEZIERES SUR COUESNON, à l'architecte DPLG, Vincent LE FAUCHEUR (mandataire), Gilles DELOURMEL, maître d'oeuvre (contractant n°1), BET BEE ingénierie (contractant n°2), BET ARES CONCEPT (contractant n°3) pour une rémunération totale de 29 400 € H.T.
- **AUTORISE** le maire, à signer le marché correspondant et toutes les pièces s'y rapportant.

<b>DÉLIBÉRATION N° 33-2021 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET COMMUNE 2021</b>	<i>Nomenclature : 7.1</i>
---	---------------------------

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal que lors de l'élaboration et du vote du budget primitif 2021, les crédits portés en dépenses d'investissement, au chapitre 16 – Article 165 (Dépôts et cautionnement reçus), sont insuffisants et qu'il y a lieu d'inscrire une somme supplémentaire pour restituer les dépôts de garantie suite au départ de locataires.

Il est donc proposé au conseil municipal la décision modificative n°1 suivante au budget 2021 de la commune pour la section d'investissement :

Dépenses (section d'investissement)	Montant
<b>Chapitre 16 : remboursement d'emprunts et dettes assimilées</b> Article 165 (dépôts et cautionnement reçus)	+ 1 500 €
<b>Chapitre 020 : dépenses imprévues</b> Article 020 (dépenses imprévues)	- 1 500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** la décision modificative n°1 proposée au budget de la commune pour la section d'investissement.

**DÉLIBÉRATION N° 34-2021 : VENTE D'UN TERRAIN DANS LA ZONE ARTISANALE « BELLEVUE » A LA SARL LESACHER** *Nomenclature : 3.2*

*Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de mettre au vote ce point à l'ordre du jour.*

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a reçu un courrier de la SARL LESACHER en vue d'acheter un terrain situé dans la zone artisanale « Bellevue », cadastré ZS n°74, d'une superficie de 3196 m<sup>2</sup>, pour la construction d'un atelier.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** de vendre à la SARL LESACHER, le terrain situé dans la ZA Bellevue cadastré ZS n°74 d'une superficie de 3196 m<sup>2</sup>, au prix de 3.35 € HT le m<sup>2</sup>. Les frais de bornage, les frais notariés et tous frais annexes (branchement eau, électricité, téléphone ...) seront à la charge des acquéreurs.

- **AUTORISE** le maire à signer tous documents relatifs à cette vente.

**INFORMATIONS**

- Le maire fait part qu'il a rencontré la société VALECO pour une présentation d'un projet éolien possible sur la commune (« La Miennais » et « La Hellandière) – 2 éoliennes de 150 m de haut sur chaque secteur.

**Avis : le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à ce projet éolien sur la commune.**

- Prochaine réunion de conseil : jeudi 8 juillet 2021 à 20 h

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal du 17 juin 2021 est levée à 22h45.*